

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

EXANE

Société anonyme au capital social de 30 691 800 euros
Siège social : 6, rue Ménars 75002 Paris
342 040 268 RCS Paris

Comptes annuels clos au 31 décembre 2021 approuvés par l'assemblée générale Mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) du 19 avril 2022

A. — Comptes Sociaux**I. — Bilan**

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, CCP		84 506	84 530
Créances sur les établissements de crédit	3.1	244 072	230 419
Opérations avec la clientèle	3.2	346 003	124 758
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	16 488	38 999
Comptes de négociation et de règlement		441 907	457 730
Parts dans les entreprises liées	3.4	90 514	42 837
Immobilisations corporelles	3.5	4 851	6 893
Immobilisations incorporelles	3.5	2 813	4 666
Autres actifs	3.6	181 278	178 326
Comptes de régularisation	3.7	47 705	25 314
Total de l'actif		1 460 136	1 194 473

Passif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sur les établissements de crédit	3.1	338 765	227 158
Opérations avec la clientèle	3.2	46 684	160 083
Dettes représentées par un titre	3.3	10 175	8 494
Comptes de négociation et de règlement		477 569	385 677
Autres passifs	3.6	175 821	146 117
Comptes de régularisation	3.7	32 400	26 955
Provisions	3.8	11 906	7 759
Fonds pour risques bancaires généraux		32 163	32 163
Capitaux propres	3.9	334 653	200 067
Capital		30 692	30 692
Réserves		94 692	94 692
Report à nouveau		74 683	81 994
Résultat		134 587	-7 311
Total du passif		1 460 136	1 194 473

Hors Bilan

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés			
Engagements de garantie	4.1	2 011 704	0
Engagements reçus			
Engagement de financement	4.2	1 146 696	1 240 353

II. — Compte de résultat Exane SA

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	5.1	4 231	5 703
Intérêts et charges assimilés	5.1	-3 965	-4 732
Revenus des titres à revenu variable	5.2	27 153	8 889
Commissions (produits)	5.3	211 260	181 032
Commissions (charges)	5.3	-44 916	-41 848
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	5.4	19 857	12 130
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	5.5	8 267	-3 270
Autres produits d'exploitation	5.6	82 114	81 758
Produit net bancaire		304 001	239 661
Charges générales d'exploitation	5.7	-205 658	-175 817
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-5 058	-4 313
Résultat brut d'exploitation		93 285	59 531
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.8	59 414	-53 867
Résultat courant avant impôt		152 699	5 664
Impôt sur les bénéfices	5.9	-18 113	-12 975

Résultat net		134 587	-7 311
---------------------	--	----------------	---------------

III. — Annexe aux documents comptables

1. Présentation générale de la société

Exane SA est une entreprise prestataire de services d'investissement, agréée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Exane SA exerce ses activités – services d'investissement et services assimilés – conformément au livre III du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Exane SA assure principalement des activités d'intermédiation sur valeurs mobilières pour une clientèle institutionnelle.

Evolution de la société sur l'année 2021

Un protocole de négociation exclusive, portant sur un projet d'acquisition par BNP Paribas SA des 50% d'actions Verner Investissements (holding de contrôle d'Exane), a été signé avec BNP Paribas en mars 2021. L'acte de cession a été signé le 24 avril 2021 et cette opération s'est finalisée après satisfaction des conditions suspensives le 13 juillet 2021. Le Groupe BNP Paribas détient depuis le 13 juillet 2021 100% de Verner Investissements, holding de contrôle du Groupe Exane.

Un protocole de négociation exclusive de la société de gestion Ellipsis Asset Management a été signé en juillet 2021 et la réalisation de cet acte se fera dès la levée des conditions suspensives et des autorisations requises.

Le Groupe a souhaité ne plus détenir le contrôle de la société Exane Asset Management et se désengage partiellement du capital.

Evènements post-clôture

La crise en Ukraine est intervenue en 2022, elle n'a pas d'effet sur les comptes au 31/12/21 et la Société suivra son évolution.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels d'Exane SA sont présentés conformément aux dispositions de la réglementation comptable des établissements du secteur bancaire issu du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.

2.1. Créances et dettes sur les établissements de crédit et institutions financières

Ce poste comprend, d'une part, les soldes des comptes détenus auprès de correspondants français et étrangers (établissements de crédit, institutions financières, intermédiaires, dépositaires) résultant de mouvements de trésorerie et de prêts/emprunts d'espèces et, d'autre part, les créances et dettes représentant la valeur des titres empruntés ou prêtés contre espèces.

2.2. Opérations sur titres et autres instruments financiers à terme

2.2.1 Opérations sur titres

▲ Titres de transaction

Les actions, les parts d'OPCVM et les autres titres à revenu variable et à revenu fixe appartenant au portefeuille d'opérations de transaction sur titres font l'objet d'une évaluation au dernier cours connu pour les valeurs cotées à la date d'arrêté comptable et selon un cours interne contrôlé par la cellule de Contrôle des Risques pour les émissions des titres de créances. Les écarts d'évaluation sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits de réévaluation.

▲ Titres de placement

Les titres de placement sont enregistrés dans le portefeuille de titres de placement pour leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée par rapport à la valeur de marché de ces titres lorsque cette dernière est inférieure à la valeur comptable en date d'arrêté.

▲ Prêts/ emprunts de titres contre espèces (pensions)

Les titres prêtés contre espèces ne donnent pas lieu à décomptabilisation au bilan.

Les titres empruntés contre espèces ne sont pas enregistrés à l'actif du bilan.

En revanche, la créance sur le prêteur de titres ou la dette sur l'emprunteur de titres est enregistrée en « Dépôts versés ou reçus sur prêts/emprunts de titres » au sein du poste « Créances et dettes sur les établissements de crédit ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation en date d'arrêté.

▲ Prêts/ emprunts de titres contre titres

Les titres empruntés avec garantie de titres sont inscrits en portefeuille de transaction. Parallèlement, la dette de titres envers le prêteur est enregistrée au passif en « Dettes sur titres empruntés ».

Les titres empruntés et les dettes sur titres empruntés sont réévalués au cours du marché.

▲ Titres de participation

Les titres de participation sont principalement constitués des participations pour lesquelles Exane SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

2.2.2 Autres instruments financiers

▲ Opérations conditionnelles sur instruments financiers à terme

- Marchés organisés

Les primes correspondant aux opérations d'achat et de vente d'options réalisées sur les marchés organisés sont présentées distinctement à l'actif et au passif du bilan. A la date d'arrêté comptable, ces instruments sont évalués au dernier cours publié par les sociétés de compensation ou par des courtiers. Les écarts d'évaluation sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits.

Pour neutraliser l'impact en résultat des décalages de prix injustifiés pouvant survenir à la clôture des marchés, l'écart entre le prix de compensation et le prix théorique de l'instrument, calculé à partir d'un modèle interne et de paramètres de marché homogènes pour l'ensemble des opérations, est comptabilisé en résultat latent. Ce prix fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

- Marchés de gré à gré

Les primes correspondant aux opérations d'achat et de vente d'options de gré à gré sont présentées distinctement à l'actif et au passif du bilan. La variation de valeur des options est directement inscrite en résultat.

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Cette évaluation fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

▲ Opérations fermes sur instruments financiers à terme

- Marchés organisés

Les marges positives ou négatives constatées sur les opérations dénouées ou en cours réalisées sur les marchés de futures sont comptabilisées en résultat.

Pour neutraliser l'impact en résultat des décalages de prix injustifiés pouvant survenir à la clôture des marchés, l'écart entre le prix de compensation et le prix théorique de l'instrument, calculé à partir d'un modèle interne et de paramètres de marché homogènes pour l'ensemble des opérations, est comptabilisé en résultat latent. Ce prix fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

- Marchés de gré à gré

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Cette évaluation fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

La valorisation est enregistrée au compte de résultat en charges ou en produits, la contrepartie étant inscrite en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan.

2.2.3 Contrôle des prix par le Contrôle des Risques

Les principaux paramètres utilisés pour la valorisation des produits traités de gré à gré sont :

- le cours du sous-jacent,
- les taux d'intérêt,
- la volatilité,
- l'estimation des dividendes,
- la corrélation.

Le Contrôle des Risques vérifie la cohérence d'évaluation de ces paramètres de valorisation avec les produits listés dont la valorisation est donnée par les marchés centralisés. Il peut également vérifier cette cohérence au travers de la cotation de gré à gré de produits dérivés similaires. Il contrôle également la pertinence des modèles internes utilisés. L'ensemble de ces contrôles est encadré par la réglementation bancaire applicable au Groupe.

2.3. Comptes de négociation et de règlement

Les comptes de négociation et de règlement enregistrent, à la contre-valeur euro et au cours historique, les négociations de titres effectuées pour le compte d'intermédiaires, institutions financières ou établissements de crédit et non encore dénouées. Les comptes d'achat et de vente, enregistrant les opérations libellées en euros d'une même contrepartie ainsi que les comptes courants, font l'objet d'une compensation. Les comptes d'achat et de vente, enregistrant les opérations libellées en devises d'une même contrepartie, font l'objet d'une autre compensation.

Ces comptes comprennent également les opérations sur titres, coupons et OST, non encore dénouées avec ces mêmes intermédiaires.

2.4. Parts dans les entreprises liées

Ce poste recouvre les actions et autres titres à revenu variable détenus dans des entreprises liées.

Les titres sont évalués à leur coût d'acquisition diminué éventuellement d'une provision constituée au cas par cas par référence à une évolution de la quote-part de l'actif net comptable ou à sa valeur d'utilité.

Les titres en devises sont valorisés à leur cours historique.

2.5. Immobilisations

Le calcul des amortissements pour les nouvelles acquisitions se fait sur la base des durées d'utilisation réelles constatées dans l'entreprise.

Le tableau suivant présente les différents modes d'amortissement appliqués par Exane SA au 31 décembre 2021 :

Nature de l'immobilisation	Mode et durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire 3 ans à 8 ans
Matériel informatique	Linéaire 3 ans
Téléphonie	Linéaire 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire 5 ans / durée du bail
Agencements	Linéaire 5 ans / durée du bail

2.6. Comptabilisation des charges et produits

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations.

Les résultats des opérations de transaction sur titres et instruments financiers correspondent à la somme des revalorisations enregistrées pendant la période ou constatées à la clôture de l'exercice.

Les rémunérations différées sont provisionnées dans les comptes de l'exercice durant lequel elles sont engagées.

2.7. Hors-bilan

Les engagements d'Exane sont comptabilisés dans le hors-bilan à leur valeur d'engagement. Le hors-bilan reflète les droits et obligations pouvant modifier le montant ou la consistance du patrimoine.

Les engagements de hors-bilan se répartissent en engagements donnés et reçus et correspondent aux :

- engagements de financement en faveur ou d'ordre d'établissements de crédit ou de la clientèle,
- engagements de garantie comprenant les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit ou de la clientèle ou reçus d'établissements de crédit,
- engagements sur titres qui correspondent essentiellement aux titres à recevoir et/ou à livrer.

Les valorisations des engagements sur instruments financiers sont déterminées comme suit :

- opérations conditionnelles sur instruments financiers à terme : l'engagement de hors-bilan est valorisé en fonction du prix d'exercice de l'option ou en fonction du notionnel pour les credit default swaps,
- opérations fermes sur instruments financiers à terme : le montant notionnel des engagements est porté en hors-bilan pour les futures et les swaps.

3. Notes sur le bilan

3.1. Créances et dettes sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Dépôts versés sur emprunts de titres	153 375	98 359
Prêts court terme	43 940	47 066
Comptes ordinaires	46 756	84 994
Total à l'actif	244 072	230 419
Dépôts reçus sur prêts de titres	180	230
Emprunts long terme	332 391	197 641
Comptes ordinaires	6 194	29 287
Total au passif	338 765	227 158

Les postes « Dépôts versés et reçus sur prêts/emprunts de titres » correspondent aux titres donnés/reçus en pension et sont à moins d'un an.

La ventilation des dettes et créances sur les établissements de crédit par durée restant à courir au 31 décembre 2021 est la suivante :

(en milliers d'euros)	De JJ (exclu) à 1 mois	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2020			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	230 419		230 419
Dettes sur les établissements de crédit	29 517	197 641	227 158
31 décembre 2021			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	244 072		244 072
Dettes sur les établissements de crédit	6 375	332 391	338 765

3.2. Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Comptes débiteurs	346 003	124 758
Total à l'actif	346 003	124 758
Comptes créditeurs	46 684	160 083
Total au passif	46 684	160 083

Les opérations avec la clientèle correspondent aux comptes courants ouverts entre Exane SA et les différentes filiales du Groupe Exane. Les dettes et créances sont à moins d'un an.

3.3. Actions et autres titres à revenu variable / dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Portefeuille de transaction (1)	16 389	21 496
- Actions et autres titres à revenu variable	16 389	21 496
Portefeuille de placement (2)	100	17 503
Total à l'actif	16 488	38 999
Ventes à découvert (3)	10 175	8 494

-Actions et autres titres à revenu variable	10 175	8 494
Total au passif	10 175	8 494

(1) Ces titres sont valorisés en MTM et présentés nets des correctifs de valorisation.

(2) Cession d'un investissement dans un fond externe

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Prix d'acquisition	100	17 503
Total portefeuille de placement	100	17 503
Plus-value latente non comptabilisée	0	7 548

(3) Ce poste comprend les positions vendeuses enregistrées dans les portefeuilles de trading d'Exane. Ces titres sont valorisés en MTM et présentés nets des correctifs de valorisation.

3.4. Parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Forme juridique	Capitaux propres 2021	Résultat 2021	Titres de Participation 31/12/2020	Acquisitions / Cessions / Fusion / Autre	Dépréciation/Reprise	Titres de Participation 31/12/2021
Filiales françaises détenues à 100 %							
Exane Finance	SA	5 897	-9	5 504			5 504
Exane Derivatives Gérance	SA	307	-1	34			34
Exane Derivatives	SNC	62 287	46 937	15 350		46 937	62 287
Exane Participations	SNC	1		1			1
Ellipsis Asset Management	SA	6 629	771	8 516			8 516
Exane Solutions Luxembourg	SA	969	949	30			30
Filiales françaises détenues à 71 %							
Exane Asset Management	SAS	62 773	18 721	7 428	604		8 031
Filiales étrangères détenues à 100 %							
Exane Incorporated	SA	21 115	3 203	4 346			4 346
Autres titres détenus à long terme				1 630	136		1 766
Total à l'actif		159 978	70 571	42 837	740	46 937	90 514

3.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/21			31/12/20
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Matériel informatique	23 607	22 783	824	1 274
Mobilier, agencements, téléphonie	26 442	22 415	4 027	5 619
Total des immobilisations corporelles	50 049	45 198	4 851	6 893
Logiciels	24 507	21 770	2 737	4 590
Autres immobilisations incorporelles	2 087	2 010	77	77
Total des immobilisations incorporelles	26 594	23 780	2 813	4 666
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	76 642	68 978	7 664	11 559

3.6. Autres actifs et autres passifs

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Deposits (1)	92 639	114 540
Impôts et taxes	462	54
Dépôts et cautionnements	10 978	6 521
Commissions à recevoir (2)	50 344	28 401
Actifs divers (3)	26 855	28 810
Total à l'actif	181 278	178 326
Dettes sociales	128 049	113 595
Dettes fiscales	31 590	18 608
Fournisseurs	169	522
Passifs divers (4)	16 013	13 392
Total au passif	175 821	146 117

(1) Les deposits sont principalement constitués des dépôts de garantie versés auprès des chambres de compensation et de tiers.

(2) Les commissions à recevoir sont constituées principalement des commissions sur opérations de placement primaire.

(3) Les actifs divers sont composés de créances OST, coupons, dividendes et retenues à la source principalement.

(4) Les passifs divers sont composés principalement pour 10 millions d'euros de taxe sur les transactions financières collectée à reverser au Trésor et 3,2 millions d'euros de commissions de courtage partagées.

3.7. Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
-----------------------	----------	----------

Comptes d'ajustement débiteurs (5)	950	5 950
Produits à recevoir (6)	39 316	16 045
Charges constatées d'avance	7 438	3 319
Total à l'actif	47 705	25 314
Comptes d'ajustement créditeurs (5)	6 235	4 528
Charges à payer (7)	25 305	21 722
Produits constatés d'avance	860	705
Total au passif	32 400	26 955

(5) Les comptes d'ajustement débiteurs et créditeurs correspondent en majorité à des opérations de marché en instance de régularisation (comptes techniques, pannes).

(6) Les produits à recevoir enregistrent principalement la facturation de la recherche BNPP

(7) Les charges à payer sont composées principalement de charges à payer sur frais généraux.

3.8. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/20	Dotations	Reprises	31/12/21
Provisions	7 759	4 426	279	11 906

Les provisions regroupent les provisions pour engagements sociaux composées des avantages postérieurs à l'emploi (engagements de retraite, indemnités de fin de carrière) et des autres avantages à long terme (médailles du travail), ainsi que d'autres provisions couvrant divers risques potentiels.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation faite par Exane SA de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

L'évaluation des engagements sociaux tient compte d'hypothèses de taux d'actualisation, d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de charges sociales.

Cette provision pour engagements sociaux est actualisée à chaque arrêté.

Exane SA a calculé cet engagement sur les salariés présents et liés avec elle par un contrat de travail au 31 décembre 2021 avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/21	31/12/20
Taux d'actualisation	1,00%	0,35%
Taux d'augmentation des salaires	1,25% maximum	6% maximum dégressif dans le temps
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux effectif de turn over	2,5% par an	8,55% dégressif dans le temps
Charges patronales	52,50%	52,50%

3.9. Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/20	Affectation du résultat 2020	Résultat 2021	31/12/21
Capital	30 692			30 692
Prime d'émission	10 787			10 787
Réserves légales	3 069			3 069
Réserves facultatives	80 836			80 836
Report à nouveau	81 994	-7 311		74 683
Résultat 2020	-7 311	7 311		0
Résultat 2021			134 587	134 587
Total	200 067	0	134 587	334 653

La répartition du capital est la suivante :

	31/12/21		31/12/20	
	Nombre d'actions	% Capital	Nombre d'actions	% Capital
Verner Investissements	180 539	100%	180 539	100%
Divers	1	0%	1	0%
Total	180 540	100%	180 540	100%

Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 170 euros chacune.

4. Notes sur le hors-bilan

4.1. Engagements de garantie

Exane Solutions bénéficient d'une garantie de bonne fin accordée par Exane SA pour couvrir les engagements pris auprès des porteurs dans le cadre de l'activité d'émission.

4.2. Engagements de financement

Ces postes comprennent les engagements de financement reçus dans le cadre de la mise en place de lignes de crédit, essentiellement avec BNP Paribas.

4.3. Engagements sur instruments financiers à terme

Le tableau suivant permet de détailler les engagements d'Exane sur instruments financiers à terme au 31 décembre 2021.

Les engagements recensés dans ce tableau ne constituent qu'un indicateur de l'activité de la société sur les marchés d'instruments financiers, exclusivement basé sur des référentiels nominaux, et ne reflètent donc pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

Les positions sur instruments financiers à terme sont contractées sur différents marchés et sont classées en portefeuille de transaction.

En milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Total	0 à 1 an	Total	0 à 1 an
Opérations fermes	925 167	925 167	1 409 533	1 409 533
Marchés organisés	6 930	6 930	13 677	13 677
Contrats sur indices	6 930	6 930	13 677	13 677
Marchés de gré à gré	918 237	918 237	1 395 856	1 395 856
Swaps sur valeurs mobilières	918 237	918 237	1 395 856	1 395 856
Total	925 167	925 167	1 409 533	1 409 533

4.4. Engagements sur titres

Il n'y a aucun engagement sur titres au 31 décembre 2021.

4.5. Dispositif de suivi des risques

4.5.1 Dispositif de suivi des risques financiers

Le département du Contrôle des Risques est rattaché au Directeur Général du Groupe. Ses principales missions sont :

Pour le risque de marché :

- la définition et la mesure des indicateurs de risque,
- la fixation des limites, le suivi des dépassements, la gestion des autorisations de dépassement,
- la validation des modèles de pricing,
- la validation des produits et de leur représentation dans le système de gestion,
- la validation des paramètres de valorisation,
- le calcul et le suivi de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque de marché (sur la base de la méthode standard).

Pour le risque de contrepartie :

- la validation de l'entrée en relation avec tout nouveau tiers (donneur d'ordres, apporteur d'affaires, distributeur, contrepartie d'OTC...),
- l'attribution d'un rating interne,
- le suivi quotidien des engagements et des limites,
- la validation de l'entrée en relation avec toute nouvelle contrepartie (OTC, prêt-emprunt, clearing),
- le calcul et le suivi de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque de contrepartie (sur la base de la méthode standard).

Pour le risque de liquidité :

- le suivi quotidien des consommations de trésorerie par métier,
- la définition et le suivi des limites sur le risque de liquidité.
- le contrôle du coussin interne de liquidité et d'actifs liquides.

Le département du Contrôle des Risques effectue, pour l'ensemble des risques financiers, le reporting de son activité et des résultats de ses contrôles auprès du Comité des Risques Groupe, du Comité Exécutif Groupe, du Conseil d'Administration et de son Comité des Risques.

• Risques de marché :

Cinq types de mesures d'évaluation des risques de marché sont effectués quotidiennement :

- un calcul des exigences de fonds propres selon la méthode standard de la réglementation bancaire,
- un calcul issu d'un modèle propriétaire de stress scénario appelé Allocation Interne en Capital (AIC),
- une Value-at-Risk (VaR) courante et une VaR stressée calculées chacune sur une fenêtre de 250 scénarios de variations quotidiennes des paramètres de marché conformément à la méthode du modèle interne,
- des scénarios de stress historiques et hypothétiques répondant aux exigences du modèle interne.
- une large gamme de mesures de sensibilités (grecques) évalué par rapport aux divers paramètres de marché.

Le calcul d'AIC retient le pire scénario pour chaque périmètre étudié en se basant sur des évolutions brutales, simultanées ou non, des taux, des cours des sous-jacents, des volatilités, du crédit, des corrélations et des dividendes. À ces calculs s'ajoutent des risques de décorrélation des actifs entre eux.

• Risque de crédit / contrepartie :

Le risque de crédit est présent dans toutes les positions sur titre de propriété et titre de dette via le risque émetteur. Ces positions sont encadrées en risque de marché.

Le risque de contrepartie provient :

- dans le cadre du trading, des opérations de gré à gré (OTC) de couverture établies face à des contreparties bancaires ;
- des opérations OTC pour des clients bénéficiant d'autorisations internes spécifiques pour traiter ce type de transactions ;
- des swaps de couverture des émissions originées ; ces émissions originées sont effectuées par des organismes financiers à rating élevé ;
- des opérations de prêt/emprunt de titres dans le cadre des opérations du trading mais aussi de l'intermédiation pour répondre aux règles de fonctionnement des marchés ; et
- dans le cadre de l'intermédiation, des transactions sur titres à dénouement en franco.

Chaque tiers est encadré par une limite portant sur le cumul des expositions en risque émetteur et en risque de contrepartie. Le risque de contrepartie se compose d'un risque courant et d'un risque potentiel estimé à partir des mêmes scénarii que ceux utilisés dans l'AIC.

• **Risque de règlement :**

Le risque de règlement résulte des activités d'intermédiation Cash et Dérivés. Il est estimé de la façon suivante :

- un risque spécifique à 1 jour, 2 jours et 3 jours pour un tiers donné et un titre donné à régler/livrer ; et
- un risque général à 1 jour, 2 jours et 3 jours calculé sur l'ensemble des opérations à dénouer pour un tiers donné.

Des limites sont attribuées au titre du risque spécifique et au titre du risque général en fonction de la notation interne du tiers.

• **Risque de liquidité :**

Le risque de liquidité et de refinancement est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par la Direction. L'objectif est de maintenir des ressources disponibles suffisantes, notamment au travers de la part disponible de la ligne de financement BNP Paribas, afin de couvrir les besoins des activités et de faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

En 2018, le Groupe Exane est devenu un groupe à 100% d'entreprises d'investissement. La constitution d'un coussin réglementaire d'actifs liquides selon les conditions exposées dans la CRR (respect d'un ratio LCR supérieur à 100%) n'est donc plus applicable au Groupe Exane.

Le Groupe dispose toutefois d'un dispositif de contrôle encadré par une politique de tolérance au risque de liquidité conformément à la CRD IV :

- coussin interne de liquidité ; coussin d'actifs liquides égal à 3 mois de frais généraux fixes et part non tirée des lignes de financement ;
- des limites sur les indicateurs de trésorerie et sur la consommation de trésorerie par les Métiers ;
- comité de Gestion Financière encadrant la gestion de la liquidité.

4.5.2 Dispositif de suivi des risques opérationnels

Le dispositif de Contrôle Permanent et Risque Opérationnel est dirigé par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, également coordinateur du Contrôle Permanent du Groupe, rattaché au Directeur Général Délégué d'Exane SA en charge des fonctions centrales. Ce dispositif s'appuie sur le réseau des correspondants risque opérationnel au sein des fonctions et métiers du Groupe et a pour missions :

- de s'assurer de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent relatif aux risques non financiers, en liaison notamment avec les départements Compliance et Sécurité du Système d'Information pour les risques qui relèvent de leur responsabilité ;
- de piloter le dispositif de maîtrise du risque opérationnel pour l'ensemble du Groupe.

Ces missions se déclinent au travers :

- du maintien de la cartographie des processus, des risques et des contrôles en conformité avec la méthodologie définie ;
- de la vérification de l'adéquation, de la documentation et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle, et de l'analyse et du suivi des anomalies relevées ;
- de l'analyse du reporting des incidents opérationnels ;
- de la coordination du suivi des Prestations Essentielles Externalisées (PEE) ;
- de la validation, du suivi et de la clôture des plans d'action associés ;
- du reporting de son activité et des résultats de ses contrôles auprès du Comité du Contrôle Permanent, du Comité Exécutif du Groupe, du Conseil d'Administration et de son Comité des Risques.

Le Groupe Exane applique la méthode standard pour la détermination de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel et se conforme au travers du dispositif décrit ci-dessus aux exigences qualitatives associées à cette option.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Marge d'intérêts

Ce poste se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Dépôts versés sur emprunts de titres	45	36
Comptes ordinaires	4 186	5 666
Total produits	4 231	5 703
Dépôts reçus sur prêts de titres	1 441	907
Emprunts	1 529	2 548
Comptes ordinaires	995	1 277
Total charges	3 965	4 732

5.2. Revenus des titres à revenu variable

Ces revenus correspondent aux dividendes perçus des filiales Exane Asset Management, Ellipsis, Exane INC et Exane Finance.

5.3. Commissions produits et charges

Ce poste se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Opérations sur titres	159 790	151 275
Instruments financiers à terme	1 126	1 031
Marché primaire	50 344	28 727
Total produits	211 260	181 032

Opérations sur titres	40 346	38 019
Opérations de trésorerie	4 372	3 672
Instruments financiers à terme	198	131
Commissions de distribution	0	26
Total charges	44 916	41 848

Les commissions sur opérations sur titres sont composées principalement des commissions d'exécution et des chèques entrants de la recherche pour Paris et Londres.

5.4. Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation

Ce poste comprend les gains ou pertes sur les opérations :

- sur titres de transaction,
- sur instruments financiers à terme,
- de change.

5.5. Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement

Ce poste comprend le résultat dégagé sur la cession de parts d'un fonds géré par une société de gestion extérieure au Groupe

5.6. Autres produits et autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Prestation recherche	68 447	66 018
Frais d'exécution et de compensation, charges de marché	13 312	15 182
Autres refacturations	356	558
Autres produits d'exploitation bancaire	82 114	81 758

La prestation recherche correspond principalement à la facturation des prestations d'analyse et de recherche.

5.7. Charges générales d'exploitation

5.7.1 Charges de personnel

La décomposition de ce poste est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Salaires et traitements	121 215	107 782
Engagement retraite	4 401	1 119
Charges sociales	33 425	30 138
Participation des salariés	2 105	2 010
Total	161 146	141 049

L'effectif moyen d'Exane SA a évolué de la manière suivante :

Nombre de personnes	31/12/21	31/12/20
Cadres	469,4	474,8
Agents de maîtrise	10,9	11,7
Employés	32,7	35,7
Total	513,0	522,2

5.7.2 Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Locations, base de données, market data	36 089	31 444
Sous-traitance / régie	7 398	7 061
Honoraires	5 916	3 736
Frais de représentation	1 661	1 560
Autres impôts et taxes	4 254	3 819
Charges refacturées à des sociétés du Groupe	-26 304	-28 479
Divers	15 497	15 627
Total	44 512	34 768

5.8. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste enregistre en 2021 la reprise de dépréciation constatée sur les titres de participation d'Exane Derivatives. Par application des normes comptables et du fait de résultats déficitaires, la valeur comptable des titres d'Exane Derivatives a été ramenée à la valeur d'utilité sur la base de la quote-part de situation nette. Il enregistre aussi la plus value de cession sur la vente des titres d'Exane Asset Management réalisée en juillet 2021.

5.9. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les bénéfices comprend tous les impôts assis sur le résultat.

L'impôt exigible est le montant d'impôt calculé sur le résultat fiscal au 31 décembre 2021.

6. Information sectorielle

Répartition géographique du Produit Net Bancaire d'Exane SA

(en millions d'euros)	31/12/21	31/12/20
France	164	116
Royaume-Uni	140	124
Total	304	240

Répartition géographique des charges d'exploitation et dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	31/12/21	31/12/20
France	97	81
Royaume-Uni	114	99
Total	211	180

7. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Activité opérationnelle		
Résultat avant impôts	152 699	5 664
Eléments non-monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors-résultat	5 058	4 313
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 058	4 313
Produits ou pertes nets des activités de financement	0	0
Variation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	14 848	603 141
Variation nette liée aux opérations avec la clientèle	-63 874	595 876
Variation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	92 583	24 561
Variation nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	4 251	-4 321
Impôts versés	-18 113	-12 975
Variation nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	172 605	613 117
Activité d'investissement		
Variation nette liée aux actifs financiers et aux participations	-39 619	-16 940
Variation nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	-2 712	-1 384
Variation nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	-42 331	-18 324
Activité de financement		
Variation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	-70 136	0
Variation de trésorerie provenant des autres activités de financement	0	0
Variation nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	-70 136	0
Variation nette de la trésorerie	60 138	594 794
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	84 497	84 493
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-154 822	-591 496
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	84 506	84 530
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-94 693	3 261
Variation des soldes des comptes de trésorerie et assimilée	60 138	594 794

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Exane SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Exane SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 art R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dépréciation des titres de placement et parts dans les entreprises liées

- Comme indiqué dans la note 2.2.1 « Opérations sur titres » de l'annexe, votre société détermine les dépréciations éventuelles de ses titres de placement en fonction de leur valeur de marché,

- Comme indiqué dans la note 2.4 « Parts dans les entreprises liées » de l'annexe, votre société détermine les dépréciations éventuelles des actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées en fonction de l'évolution de la quote-part de l'actif net comptable ou de la valeur d'utilité.

Nous avons examiné le dispositif de suivi et d'examen des titres de placement, des actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées conduisant à l'appréciation du niveau de dépréciation nécessaire.

Valorisation des instruments financiers

- Comme indiqué dans la note 2.2.2 « Autres instruments financiers » de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et hypothèses utilisées ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 -6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises Individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars
Gilles DUNAND-ROUX

Deloitte & Associés
Charlotte VANDEPUTTE

V. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public au siège social de la société.

B. — Comptes consolidés

I. — État de la situation financière consolidée

Exercice clos le 31 décembre 2021

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, CCP		84 506	84 530
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	2 853 528	2 887 562
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5.2	343 631	531 719
Actifs d'impôts courants et différés	5.3	26 670	73 539
Comptes de régularisation et actifs divers	5.4	794 308	1 103 451
Actifs non courants détenus en vue de la vente	5.5	8 112	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	79 717	
Immobilisations corporelles	5.7	79 997	45 188
Immobilisations incorporelles	5.7	2 738	5 801
Total de l'actif		4 273 208	4 731 790
Passif (en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	2 451 394	2 910 281
Dettes au coût amorti sur les établissements de crédit	5.2	461 787	500 456
Passifs d'impôts courants et différés	5.3	26 039	24 187
Comptes de régularisation et passifs divers	5.4	789 473	865 730
Passifs non courants détenus en vue de la vente	5.5	5 316	
Provisions	5.8	41 696	44 013
Total dettes		3 775 707	4 344 667
Capital et réserves liées		40 690	40 690
Réserves consolidées		331 142	312 970
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-6 312	-3 643
Résultat de l'exercice		131 981	19 548
Total capitaux propres - part du Groupe	5.9	497 501	369 565
Intérêts minoritaires		0	17 558
Total capitaux propres		497 501	387 123
Total du passif		4 273 208	4 731 790

II. — Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2021 Post IFRS 5	31/12/2020	31/12/2020 Retraité IFRS5
Intérêts et produits assimilés	6.1	14 632	14 252	14 252
Intérêts et charges assimilés	6.1	-6 658	-14 382	-14 382
Commissions (produits)	6.2	293 643	328 734	312 967
Commissions (charges)	6.2	-81 021	-80 488	-77 212
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	124 476	53 569	53 747
Produits des autres activités	6.4	52 803	49 327	49 327
Charges des autres activités	6.4	-702	-1 092	-1 092
Produit net bancaire		397 174	349 920	337 608
Charges générales d'exploitation	6.5	-286 124	-298 757	-286 568
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6.6	-17 869	-15 860	-15 860

Résultat d'exploitation		93 181	35 303	35 180
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.7	4 744		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.8	54 942		
Résultat avant impôt		152 866	35 303	35 180
Impôt sur les bénéfices	6.9	-23 325	-10 631	-10 128
Résultat net des activités poursuivies		129 541		25 053
Résultat net des activités destinées à être cédées		2 439		-381
Résultat net		131 981	24 672	24 672
Intérêts minoritaires		0	-5 124	-5 124
Résultat net - part du Groupe		131 981	19 548	19 548
Résultat par action (euros)		731,06	108,28	108,28

Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020 Retraité IFRS5
Résultat net - part du Groupe (1)	131 981	19 548	19 548
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-2 669	-1 151	-1 151
Résultat dégagé sur cession de titres sans perte de contrôle	-123	-117	-117
Autres gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 252	20	20
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe (2)	-4 044	-1 248	-1 248
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	131 981	23 424	23 424
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	0	-5 124	-5 124
Total résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1+2)	127 937	18 300	18 300

Les montants sont présentés nets d'impôts.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)		31/12/2021 Retraité IFRS 5	31/12/2020 Retraité IFRS 5	31/12/20
Activité opérationnelle				
Résultat avant impôt		152 866	35 180	35 303
Éléments non-monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors-résultat		15 214	13 645	13 645
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		17 869	15 860	15 860
Dotations nettes aux provisions		-2 317	-2 563	-2 563
Produits ou pertes nets des activités de financement		-338	348	348
Variation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		-187 935	734 357	730 046
Variation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		159 713	37 250	37 250
Variation nette liée aux opérations avec la clientèle		-36 051	-149 061	-149 061
Variation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		-424 853	926 342	926 342
Variation nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		136 579	-70 046	-73 854
Impôts versés		-23 325	-10 128	-10 631
Variation nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	(a)	-19 856	783 182	778 994
Activité d'investissement				
Variation nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		-49 615	-12 965	-12 965
Variation nette sur titres d'entreprises non consolidées		-79 717		
Variation nette des activités abandonnées		3 451	-4 188	0
Variation nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	(b)	-125 881	-17 153	-12 965
Activité de financement				
Variation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		-4 044	-6 372	-6 372
Variation nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	(c)	-4 044	-6 372	-6 372
Variation nette de la trésorerie	(a+b+c)	-149 779	759 657	759 657
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période				
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	(d)	84 528	84 495	84 495
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(e)	31 977	-727 647	-727 647
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période				
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	(f)	84 506	84 528	84 528
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(g)	-117 780	31 977	31 977
Variation des soldes des comptes de trésorerie et assimilée	(f+g)-(d+e)	-149 779	759 657	759 657

Tableau de variation des capitaux propres
Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net - part du Groupe	Total des capitaux propres - part du Groupe	Total des capitaux propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital						
Capitaux propres au 1er janvier 2020	30 693	9 997	290 978	-2 375	21 972	351 265	15 160	366 425
Affectation du résultat 2019			21 972		-21 972			0
Distribution de dividendes et assimilés							-1 911	-1 911
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires			21 972		-21 972		-1 911	-1 911
Résultat 2020					19 548	19 548	5 124	24 672
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires				-117		-117	-811	-928
Ecarts actuariels nets d'IS sur les régimes à prestations définies				-1 151		-1 151		-1 151
Autres variations			20			20	-4	16
Capitaux propres au 31 décembre 2020	30 693	9 997	312 970	-3 643	19 548	369 565	17 558	387 123
Affectation du résultat 2020			19 548		-19 548			0
Distribution de dividendes et assimilés								
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires			19 548		-19 548	0	0	0
Résultat 2021					131 981	131 981		131 981
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires			-1 375			-1 375		-1 375
Ecarts actuariels nets d'IS sur les régimes à prestations définies				-2 668		-2 668		-2 668
Autres variations						0	-17 558	-17 558
Capitaux propres au 31 décembre 2021	30 693	9 997	331 142	-6 312	131 981	497 501	0	497 501

III. — Annexe aux comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Les comptes consolidés sont ceux des entités telles que définies à la note 2.4.4, dénommées ci-après « le Groupe Exane ».

1. Présentation du Groupe

Créé en 1990, le Groupe Exane intervient sur trois métiers :

• L'Intermédiation Actions

Sous la marque Exane BNP Paribas, l'intermédiation actions offre l'ensemble des services de recherche, de vente, d'exécution et de placement primaire sur les actions européennes, auprès d'une clientèle institutionnelle et corporate.

• Les Dérivés

Exane Derivatives, filiale d'Exane, est spécialisée dans :

- la vente et la tenue de marché sur produits optionnels à sous-jacents actions et indices ainsi que sur certaines obligations et produits de crédit,
- l'émission, le placement et la gestion de produits structurés,
- l'intermédiation de dérivés listés.

• L'Asset Management

Exane Asset Management (Exane AM), filiale d'Exane et agréée par l'AMF, exerce exclusivement les métiers de gestion pour compte de tiers sur sous-jacents actions.

Ellipsis Asset Management (Ellipsis AM), filiale d'Exane SA et agréée par l'AMF, cédée à Kepler Chevreux en date du 31 janvier 2022, propose une gestion de fonds convertibles, crédit et diversifiés.

Ixios, filiale d'Exane Derivatives et agréée par l'AMF, cédée à son management en date du 24 novembre 2021, propose une gestion de fonds thématiques.

Exane est une société anonyme au capital social de 30 691 800 euros. La société a été enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 342 040 268. Elle était représentée par Monsieur Nicolas CHANUT jusqu'au 13 juillet 2021. Depuis le 13 juillet 2021, elle est représentée par Monsieur Alain Papiasse, Président du Conseil d'Administration. Son siège social se situe au 6, rue Ménars, 75002 Paris.

Les comptes consolidés des sociétés du Groupe Exane (ci-après « les Etats Financiers Consolidés ») ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'Exane le 16 mars 2022.

Evolution du Groupe en 2021

Un protocole de négociation exclusive, portant sur un projet d'acquisition par BNP Paribas SA des 50% d'actions Verner Investissements (holding de contrôle d'Exane), a été signé avec BNP Paribas en mars 2021. L'acte de cession a été signé le 24 avril 2021 et cette opération s'est finalisée après satisfaction des conditions suspensives le 13 juillet 2021. Le Groupe BNP Paribas détient depuis le 13 juillet 2021 100% de Verner Investissements, holding de contrôle du Groupe Exane.

La société de gestion Ixios a été cédée le 24 Novembre 2021.

Un contrat d'achat et de vente d'actions de la société de gestion Ellipsis Asset Management a été signé le 12 octobre 2021. La réalisation effective de la cession est intervenue en janvier 2022 après levée des conditions suspensives et des autorisations requises pour la réalisation de cet acte fin 2021.

Conformément à la norme IFRS5, le résultat et les actifs et passifs de ces entités sont isolés sur des lignes distinctes dans les états financiers.

Au second semestre 2021, le groupe a cessé de détenir le contrôle de la société Exane AM au regard notamment des droits dont il dispose au sein de ses organes sociaux et s'est désengagé partiellement de son capital. Ces cessions ont fait descendre le pourcentage de détention à 50%.

La participation dans cette société, auparavant consolidée en intégration globale, est donc mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Les impacts sont présentés en sections 5.6, 6.7 et 6.8.

Evènements post-clôture

La crise en Ukraine est intervenue en 2022, elle n'a pas d'effet sur les comptes au 31/12/21 et le Groupe suivra son évolution.

2. Principes et méthodes comptables applicables au Groupe

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Application des normes comptables internationales IFRS

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2021.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque ces applications ne font l'objet que d'une option pour 2021.

Normes comptables applicables

Notamment, le Groupe applique les normes IFRS suivantes :

• IFRS 5	Actifs non courants détenus en vue de la vente
• IFRS 9	Instruments Financiers
• IFRS 15	Produits des activités tirés de contrats avec les clients
• IFRS 16	Locations

L'application de ces normes n'a aucune incidence significative sur les états financiers du Groupe.

▲ IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif (ou un groupe d'actifs) non courant est destiné à être cédé lorsque sa valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente. Cet actif (ou groupe d'actifs) doit être disponible immédiatement en vue de la vente et il doit être hautement probable que cette vente intervienne dans les douze mois.

Une vente est hautement probable si :

- un plan de cession de l'actif de l'actif (ou de groupe d'actifs) impliquant une commercialisation active est engagé au niveau de la direction ;
- une offre non liante a été remise par au moins un acquéreur potentiel ;
- il est peu probable que de changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Les actifs concernés sont classés dans un poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les dettes sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

▲ IFRS 9 Instruments Financiers

L'analyse de l'incidence d'IFRS 9 sur les actifs et des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2021 est la suivante :

• Classement et évaluation

Les actifs financiers classés en valeur de marché par résultat sous IAS 39 restent dans cette catégorie sous IFRS 9.

Les parts dans les fonds internes auparavant à la juste valeur par option ainsi que les parts dans les fonds externes auparavant en AFS sont sous IFRS 9 évalués à la juste valeur par résultat.

Les prêts, les créances et les dettes sur les établissements de crédit et les opérations de pension de titres comptabilisés en « Prêts, créances et dettes » selon IAS 39 sont toujours éligibles au coût amorti selon IFRS 9.

Les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option, en l'absence de variation de valeur de marché résultant du risque de crédit propre, ne sont pas impactés sous IFRS 9.

La juste valeur des actifs financiers enregistrée directement en capitaux propres sous IAS 39 est désormais comptabilisée en juste valeur par résultat sous IFRS 9. Ce changement de comptabilisation est lié au non-respect du caractère SPPI des actifs financiers concernés.

• Dépréciation

La méthode simplifiée est appliquée pour comptabiliser les pertes de crédit attendues sur les créances clients comme l'autorise IFRS 9 sans impact financier pour le Groupe. En effet, les provisions pour dépréciation IFRS 9 sur les instruments financiers éligibles sont sans impact significatif pour le Groupe.

• Couverture

L'application des dispositions IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe compte tenu de l'absence de relation de couverture au sein du Groupe.

▲ IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé. Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Cette norme n'a pas d'impact dans les comptes.

▲ IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 « Locations » publiée en janvier 2016, remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et ses interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le groupe Exane a fait le choix d'utiliser la méthode rétrospective simplifiée qui permet notamment de ne pas retraiter l'information financière passée et de comptabiliser le droit d'utilisation non pas au commencement des baux mais à la date de la première application de la norme.

Le groupe Exane a utilisé les principales mesures de simplification prévues par la norme, en particulier l'absence de constatation d'un droit d'utilisation pour les contrats portant sur des actifs de faible valeur et de courte durée en date de première application et d'appliquer les dispositions de la norme aux contrats identifiés en tant que location conformément à IAS 17 et à IFRIC 4.

La première application de la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact dans les capitaux propres, le Groupe Exane ayant opté pour un droit d'utilisation égal au montant de la dette locative.

La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Pour le preneur, la norme impose la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif de la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location.

L'application de la norme se traduit par une augmentation des actifs et passifs liée aux contrats de location qui étaient comptabilisés comme des contrats de location simple. Cet impact provient exclusivement des baux immobiliers d'exploitation (bureaux, siège social) en France et à l'étranger.

Par ailleurs, le compte de résultat est impacté par le remplacement des loyers auparavant comptabilisés de manière linéaire en frais généraux par principalement une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation et accessoirement par l'augmentation des charges d'intérêts du fait des dettes de location.

Les taux d'actualisation appliqués aux obligations locatives sont les taux marginaux d'emprunts sur la durée résiduelle des baux.

Les impacts sur les états financiers de la norme IFRS 16 sont présentés au paragraphe 5.6.

2.2. Format de préparation des états financiers

Le Groupe utilise les formats des documents de synthèse IFRS (état de la situation financière, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2017-24 du 2 juin 2017.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en euros, et les montants indiqués sont arrondis au millier d'euros, sauf indication contraire.

2.3. Principes et méthodes comptables

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9, telle qu'adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur par résultat, actifs au coût amorti (prêts et créances), et actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Au 31 décembre 2021, le Groupe ne détient pas d'actifs à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI).

La classification comptable et l'évaluation des actifs financiers dépendent de deux critères :

- le modèle de gestion de l'entité pour la gestion des actifs financiers,

Le modèle de gestion ou business model représente la manière dont l'entité gère un portefeuille d'actifs donnés pour en retirer des flux de trésorerie. Il reflète la manière dont un groupe d'actifs financiers est géré dans son ensemble afin d'atteindre l'objectif économique fixé. La norme IFRS 9 définit trois modèles de gestion :

- le « modèle de collecte » dont l'objectif est de détenir les actifs contractuels jusqu'à l'échéance afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.
- le « modèle de collecte et de vente » qui correspond à un modèle de gestion mixte dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers
- les « autres modèles économiques » qui ne correspondent à aucun des deux modèles précédents. Ces modèles comprennent notamment les activités de trading dans lesquelles les flux de trésorerie des actifs financiers seront réalisés par des cessions. La perception des flux contractuels des actifs n'a qu'un rôle accessoire dans l'atteinte de l'objectif du modèle économique

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

Le critère des flux de trésorerie satisfait au classement du coût amorti si les modalités contractuelles de l'actif ou le passif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû dans le cadre d'un prêt non structuré ou dit « basique ».

Le Groupe classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : passifs évalués à la juste valeur par résultat et passifs au coût amorti (autres dettes).

▲ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IFRS 9, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont ceux détenus à des fins de transaction et ceux détenus dans le cadre des investissements dans des fonds internes et externes.

Un actif financier est obligatoirement classé dans cette catégorie s'il respecte l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- ses flux de trésorerie contractuels ne peuvent être considérés comme constituant un prêt basique (non-respect du critère de remboursement de principal et d'intérêts uniquement, dit critère « SPPI » - *Solely Payment of principal and interest*)
- ses flux de trésorerie répondent au critère « SPPI » mais l'actif financier s'inscrit dans un business model de type « Autres », comprenant notamment les activités de trading dans lesquelles les flux de trésorerie des actifs financiers seront réalisés par des cessions.

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couverture.

Ils sont initialement comptabilisés pour un montant égal à leur valeur de marché le jour de leur entrée au bilan, hors coûts de transaction comptabilisés directement en résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

▲ Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat correspondent :

- soit à des passifs financiers émis dans le cadre d'activités de transaction,
- soit à des passifs financiers désignés à la juste valeur sur option.

Ils sont comptabilisés pour un montant égal à leur valeur de marché le jour de leur entrée au bilan. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement en résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

▲ Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et les passifs évalués au coût amorti répondent à deux critères :

- le respect du critère SPPI
- et une compatibilité avec le modèle de gestion « collecte »

Cette catégorie inclut notamment les opérations de mise et de prise en pension comptabilisées en prêts et créances sur établissement de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

2.3.1 Titres et prêts et créances

▲ Opérations de prêts / emprunts de titres

Les titres empruntés avec garantie de titres sont inscrits distinctement en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Parallèlement, la dette de titres envers le prêteur est enregistrée au passif en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Lors des arrêts, ces deux sous-comptes du portefeuille sont réévalués au cours du marché.

Les titres prêtés avec garantie espèces ou pensions ne donnent pas lieu à la dé-comptabilisation au bilan. De manière symétrique, les titres empruntés ne donnent pas lieu à leur comptabilisation au bilan.

La créance sur le prêteur ou la dette sur l'emprunteur est enregistrée en « Dépôts versés ou reçus sur prêts/emprunts de titres » sous la rubrique « Prêts et créances » appropriée. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation en date d'arrêté.

▲ Prêts et créances

Les prêts et créances sont les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction.

Les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » et « Prêts et créances sur la clientèle » sont enregistrés à leur prix d'acquisition équivalent à la juste valeur de marché, frais de transaction inclus, et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté au titre de la dépréciation pour risque de crédit.

▲ Evaluation des titres

Les titres à revenu variable et à revenu fixe (actions, parts d'OPCVM, autres titres à revenu variable et titres à revenu fixe) appartenant au portefeuille de titres de transaction et d'investissement en fonds sont évalués :

- sur la base du dernier cours connu pour les valeurs cotées sur un marché actif et liquide à la date d'arrêté comptable,
- en utilisant un modèle d'évaluation (basé sur des données observables ou non) en l'absence de cotation.

▲ Date d'enregistrement des titres

Catégorie comptable	Date de comptabilisation
Titres en valeur de marché par résultat	Date de négociation
Opérations de pensions	Date de règlement/livraison
Vente de titres empruntés	Date de règlement/livraison

▲ Dettes sur les établissements de crédit et dettes sur la clientèle

Les « Dettes sur les établissements de crédit » et « Dettes sur la clientèle » sont enregistrées à leur juste valeur à l'origine, frais de transaction inclus, et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

▲ Distinction dettes / capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables au Groupe.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les instruments financiers émis par le Groupe sont considérés comme des instruments de capitaux propres dès lors que le Groupe n'a aucune obligation de verser de la trésorerie, ni d'échanger un nombre fixe de ses actions propres contre un montant fixe de trésorerie.

Le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers composés à la fois d'une composante dette et d'une composante capitaux propres.

2.3.2 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des instruments financiers ou autres contrats présentant les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur varie en fonction de la variation d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée appelée le « sous-jacent » ;
- ils ne requièrent aucun investissement net initial ou qu'un investissement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des comportements similaires face à l'évolution des facteurs du marché ;
- leur règlement se fait à une date future.

Ils sont enregistrés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. Ils sont soit achetés ou vendus à des fins de transaction, soit mis en place dans le cadre d'opérations de couverture.

En date d'arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

▲ Evaluation des instruments dérivés

Opérations conditionnelles sur instruments financiers à terme

• Marchés organisés

Les primes correspondant aux opérations d'achat et de vente d'options réalisées sur les marchés organisés sont présentées distinctement à l'actif et au passif du bilan. A la date d'arrêté comptable, ces instruments sont évalués au dernier cours publié par les sociétés de compensation ou par des courtiers. Les écarts d'évaluation sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits.

Pour neutraliser l'impact en résultat des décalages de prix injustifiés pouvant survenir à la clôture des marchés, l'écart entre le prix de compensation et le prix théorique de l'instrument, calculé à partir d'un modèle interne et de paramètres de marché homogènes pour l'ensemble des opérations, est comptabilisé en résultat latent. Ce prix fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

• Marchés de gré à gré

Les primes correspondant aux opérations d'achat et de vente d'options de gré à gré sont présentées distinctement à l'actif et au passif du bilan. La variation de valeur des options est directement inscrite en résultat.

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Cette évaluation fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

Opérations fermes sur instruments financiers à terme

• Marchés organisés

Les marges positives ou négatives constatées sur les opérations dénouées ou en cours réalisées sur les marchés de futures sont comptabilisées en résultat.

Pour neutraliser l'impact en résultat des décalages de prix injustifiés pouvant survenir à la clôture des marchés, l'écart entre le prix de compensation et le prix théorique de l'instrument, calculé à partir d'un modèle interne et de paramètres de marché homogènes pour l'ensemble des opérations, est comptabilisé en résultat latent. Ce prix fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

• Marchés de gré à gré

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Cette évaluation fait l'objet d'une validation formelle par le Contrôle des Risques.

▲ Produits dérivés structurés et prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Selon la norme IFRS9, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition n'est respectée que si ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes « standards » utilisant des données de marché observables.

Certains produits structurés, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues, sont valorisés à l'aide de modèles développés par l'entreprise et de paramètres pour partie non observables sur les marchés de référence.

Lorsque la valorisation est basée sur des données non observables et/ou des modèles non standards, la marge initiale dégagée lors du placement de ces produits structurés n'est pas considérée comme définitivement acquise ; elle est alors différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des modèles ou des paramètres de valorisation.

2.3.3 Comptes de régularisation actifs, passifs et divers

Les comptes de règlement relatifs aux opérations de marché comprennent principalement les comptes de négociation et de règlement enregistrant, à la contre-valeur euro et au cours historique, des négociations de titres effectuées pour le compte d'intermédiaires, sociétés de bourse, institutions financières ou établissements de crédit, dont les opérations de règlement et de livraison ne sont pas encore dénouées.

Les comptes d'achat et de vente, enregistrant les opérations libellées en euros d'une même contrepartie ainsi que les comptes courants, font l'objet d'une compensation. Les comptes d'achat et de vente, enregistrant les opérations libellées en devises d'une même contrepartie, font l'objet d'une autre compensation.

Ces comptes comprennent également les opérations sur titres, coupons et OST, non encore dénouées avec ces mêmes intermédiaires.

2.3.4 Provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe couvrent les engagements sociaux et les divers risques potentiels.

Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Ces estimations sont, le cas échéant, actualisées dès lors que l'effet est significatif.

2.3.5 Comptabilisation des charges et des produits

▲ Marge d'intérêts

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération des comptes ordinaires, des prêts et emprunts financiers, des collatéraux OTC ainsi que des dépôts dans le cadre des opérations de prêt/emprunt de titres.

▲ Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables à la juste valeur par résultat.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont présentées en résultat ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus ou moins-values de cession réalisées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

2.3.6 Traitement des immobilisations

▲ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées aux résultats dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont immobilisées et amorties.

Les immobilisations corporelles d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives et elles incluent les droits d'utilisation relatifs aux baux immobiliers d'exploitation (bureaux, siège social).

Le tableau suivant présente les différents modes d'amortissement appliqués par le Groupe, ainsi que leur durée d'utilité au 31 décembre 2021.

Nature de l'immobilisation	Mode et durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire 3 à 8 ans
Matériel informatique	Linéaire 3 ans
Téléphonie	Linéaire 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire 5 ans / durée du bail
Agencements	Linéaire 5 ans / durée du bail

▲ Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses et les frais de personnel directement affectables au projet.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

2.3.7 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe sont le preneur de contrats de location.

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain.

- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature.

2.3.8 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

La norme définit l'impôt exigible comme le montant des impôts sur le bénéfice payable/récupérable au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles pourront être imputées.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception des impôts différés afférents aux gains ou pertes latents directement comptabilisés sur les capitaux propres.

2.3.9 Avantages du personnel

Le Groupe comptabilise le montant de ses engagements de retraite et autres avantages à long terme en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

▲ Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels le Groupe verse des cotisations à des organismes extérieurs qui le libèrent de toute obligation ultérieure. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les cotisations versées sont comptabilisées en charges sur l'exercice.

▲ Régimes à prestations définies : engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations. Ces régimes à prestations définies donnent lieu à constitution de provisions.

A chaque arrêté, les engagements au titre de ces régimes sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice.

Les écarts actuariels résultant de révisions d'hypothèses et des ajustements liés à l'expérience se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

Les écarts actuariels se rapportant aux autres avantages du personnel à long terme (médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat.

▲ Rémunérations différées

Les rémunérations différées sont provisionnées dans les comptes de l'exercice au titre duquel elles sont engagées.

2.4. Principes et méthodes de consolidation

2.4.1 Périmètres et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes d'Exane et ceux des filiales françaises et étrangères pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoirs s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IAS 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Exane sur les entités consolidables. Elles sont les suivantes :

▲ Intégration globale - contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. La part des minoritaires dans les résultats et les réserves est présentée de manière distincte au bilan.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement dans la situation financière et au compte de résultat consolidés.

▲ Mise en équivalence – influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

▲ Cas particulier des OPCVM

Les OPCVM gérés par les sociétés de gestion contrôlées par le Groupe et les sociétés de gestion externes sont consolidés par intégration globale dès lors que le taux de détention dans ces OPCVM est supérieur ou égal à 50 % des parts. Les participations dans les OPCVM du Groupe détenues à moins de 50 % sont enregistrées à la juste valeur par résultat sur option. En cas de taux de détention compris entre 20 % et 50 %, une analyse de l'applicabilité des critères de consolidation définis par la norme IFRS 10 est réalisée.

2.4.2 Date de clôture des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base des comptes établis au 31 décembre 2021.

2.4.3 Retraitements et éliminations

▲ Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

▲ Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers du Groupe sont présentés en euros, devise fonctionnelle d'Exane. Cependant, chaque entité du Groupe détient sa propre devise fonctionnelle et enregistre ses opérations au regard de cette devise.

Les états financiers annuels des sociétés étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro (i.e. Exane Incorporated) sont convertis en euros sur la base du taux de change en vigueur à Paris à la date de clôture pour les postes de bilan, et sur la base des taux de change moyens pour les postes du compte de résultat.

Les éventuels écarts de conversion dégagés sont enregistrés dans les capitaux propres. Ils intègrent, d'une part, les écarts de conversion calculés sur la situation nette d'ouverture et, d'autre part, l'écart entre la conversion des produits et des charges au taux moyen et la conversion des actifs et passifs au cours de clôture.

La situation nette d'Exane Incorporated a fait l'objet d'une couverture de change parfaite (relation de couverture efficace). Le résultat de change dégagé sur l'opération de couverture est lui aussi enregistré en capitaux propres et compense tout ou partie de l'écart de conversion apparaissant lors de la consolidation de la filiale Exane Incorporated.

Un impôt différé sur ce traitement est constaté puisqu'il a pour effet de générer une différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

2.4.4 Evolution du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation du Groupe Exane au 31 décembre est le suivant :

Sociétés	Pays	Méthode	31/12/21		31/12/20	
			% d'intérêt	% de capital	% d'intérêt	% de capital
Exane SA	France	IG	100	100	100	100
Exane Derivatives	France	IG	100	100	100	100
Exane Asset Management	France	MEQ depuis le 1/7/2021	50	50	77	77
Exane Derivatives Gérance	France	IG	100	100	100	100
Exane Finance	France	IG	100	100	100	100

Exane Participations	France	IG	100	100	100	100
Exane Solutions Luxembourg (créée le 19 août 2020)	Luxembourg	IG	100	100	100	100
Exane Incorporated	Etats-Unis	IG	100	100	100	100

Filiales consolidées cédées ou destinées à être cédées	Pays	Méthode	31/12/21		31/12/20	
			% d'intérêt	% de capital	% d'intérêt	% de capital
Ellipsis Asset Management	France	IG	100	100	100	100
Ellipsis Asset Management Suisse	Suisse	IG	100	100	100	100
Ixios Asset Management (cédée le 23 novembre 2021)	France	IG	-	-	100	100

3. Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions du Groupe la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les responsables concernés fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les responsables du Groupe ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement dans les cas suivants :

- détermination de la juste valeur d'instruments financiers non cotés sur des marchés organisés et utilisation de modèles internes pour leur valorisation intégrant des données observables ou non observables,
- détermination de la juste valeur d'instruments financiers non cotés reposant sur des techniques d'évaluation intégrant des paramètres non observables. Ils sont classés en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif,
- détermination des montants destinés à couvrir les engagements sociaux, les dépréciations de créances, les provisions pour risques et charges.

3.1. Classification des paramètres entre « Observables » et « Non observables »

La classification des paramètres entre « Observables » et « Non observables » fait l'objet d'une validation et d'un suivi par le Contrôle des Risques. Les paramètres sont jugés observables si des données indépendantes du Front Office sont fournies, à partir de sources régulières. La validation de la pertinence des données est effectuée par le Contrôle des Risques.

Certains produits complexes dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés en non observables.

La maturité de certains de ces instruments intervient aussi dans la classification dans cette catégorie « Non observables ».

Les instruments concernés sont pour l'essentiel des produits dérivés actions multi sous-jacents, des produits de change et de commodities.

Comme indiqué dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation intègrent uniquement des paramètres observables voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès leur mise en place.

3.2. Engagements sociaux

L'évaluation des engagements sociaux tient compte d'hypothèses de taux d'actualisation, d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de charges sociales.

3.3. Dépréciation de créances

Lorsque le risque de non recouvrement est avéré ou qu'une probabilité de défaut est estimée, une dépréciation du poste « Prêts et créances » est réalisée.

3.4. Provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations.

4. Exposition aux risques

L'activité du Groupe Exane s'organise en quatre lignes métiers :

- Actions (Recherche, Vente et Exécution),
- Dérivés (Recherche, Vente, Exécution, Trading et Structuration),
- Gestion d'Actifs avec la filiale Exane AM,
- et la fonction holding investie en fonds internes (« Seed Money ») et externes et gérant les fonds propres, le financement et la liquidité du Groupe.

Ces lignes métiers exposent le Groupe à différentes natures de risques selon le tableau suivant :

Lignes métiers	Marché	Crédit / Contrepartie	Règlement	Liquidité	Opérationnel
Recherche Actions					X
Vente et execution Actions	X		X	X	X
Recherche Dérivés					X
Vente et execution Dérivés			X		X

Trading Dérivés	X	X		X	X
Investissement en fonds	X			X	X
Asset Management	X			X	X

La Vente et l'Exécution Actions portent du risque de marché, du risque de liquidité et du risque de règlement/livraison sur ses activités de facilitation et d'ECM (Equity Capital Market).

Le Trading Dérivés porte une part importante de risque de marché et une part prépondérante de risque de crédit/contrepartie et de risque de liquidité du Groupe. Il correspond exclusivement à une activité tournée vers la clientèle et à la tenue de marché.

4.1. Dispositif de suivi des risques financiers

Le département des Risques et du Contrôle Permanent est rattaché au Directeur Général Délégué d'Exane SA en charge des fonctions centrales. Ses principales missions en matière de risques financiers sont :

Pour le risque de marché :

- la définition et la mesure des indicateurs de risque,
- la fixation des limites, le suivi des dépassements, la gestion des autorisations de dépassement,
- la validation des modèles de pricing,
- la validation des produits et de leur représentation dans le système de gestion,
- la validation des paramètres de valorisation,
- le calcul et le suivi de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque de marché (sur la base de la méthode standard).

Pour le risque de contrepartie :

- la validation de l'entrée en relation avec tout nouveau tiers (donneur d'ordres, apporteur d'affaires, distributeur, contrepartie d'OTC...),
- l'attribution d'un rating interne,
- le suivi quotidien des engagements et des limites,
- la validation de l'entrée en relation avec toute nouvelle contrepartie (OTC, prêt-emprunt, clearing),
- le calcul et le suivi de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque de contrepartie (sur la base de la méthode standard).

Pour le risque de liquidité :

- le suivi quotidien des consommations de trésorerie par métier,
- la définition et le suivi des limites sur le risque de liquidité,
- le contrôle du coussin interne de liquidité et d'actifs liquides.

Le département des Risques et du Contrôle Permanent effectue pour l'ensemble des risques financiers le reporting de son activité et des résultats de ses contrôles auprès du Comité des Risques Groupe, du Comité Exécutif Groupe et du Conseil d'Administration et de son Comité des Risques.

4.1.1 Risques de marché

Cinq types de mesures d'évaluation des risques de marché sont effectués quotidiennement :

- un calcul des exigences de fonds propres selon la méthode standard de la réglementation bancaire,
- un calcul issu d'un modèle propriétaire de stress scénario appelé Allocation Interne en Capital (AIC),
- une Value-at-Risk (VaR) courante et une VaR stressée calculées chacune sur une fenêtre de 250 scénarios de variations quotidiennes des paramètres de marché conformément à la méthode du modèle interne,
- des scénarios de stress historiques et hypothétiques répondant aux exigences du modèle interne.
- une large gamme de mesures de sensibilités (grecques) évaluée par rapport aux divers paramètres de marché.

Le calcul d'AIC retient le pire scénario pour chaque périmètre étudié en se basant sur des évolutions brutales, simultanées ou non, des taux, des cours des sous-jacents, des volatilités, du crédit, des corrélations et des dividendes. À ces calculs s'ajoutent des risques de décorrélations des actifs entre eux.

Trading Dérivés

Le Métier Dérivés est exercé principalement au sein de l'entité Exane Derivatives. Celui-ci est organisé par activité en fonction des profils de risque produits et s'articule autour de quatre unités internes :

- Le Trading Linéaire regroupe l'ensemble des activités de Trading sur produits dérivés de type linéaire du Groupe à savoir :
 - La tenue de marché sur des produits Delta One dont le prêt emprunt de titres, les swaps de performance (« total return swap » et total return future), le repo titres, forward/futures sur indices (y compris sectoriels) et sur dividendes ainsi que les EFPs (Exchange For Physical),
 - La structuration de produits sur différents sous-jacents dans le cadre d'une activité de tenue de marché, principalement structurés Delta One sous la forme de certificats émis par Exane Finance ou Exane Solutions (Luxembourg) SA, ces produits peuvent également être réalisés sous la forme de swap.
- Le Trading Non Linéaire regroupe l'ensemble des activités de Trading sur produits dérivés optionnels du Groupe :
 - La tenue de marché sur des produits optionnels dont les options sur indices et actions, les mini futures, les produits structurés sur actions, indices.
- La Centrale de Trésorerie assure la gestion de l'inventaire titres et cash au niveau du Groupe via la couverture du risque de règlement/livraison et des obligations réglementaires sur les ventes à découvert via des prêts/emprunts de titres, puis le suivi et la couverture des besoins de refinancement du Groupe via des opérations de financement.
- L'Intermédiation Structurée consiste en la fourniture de service d'investissement à la clientèle au travers d'un service de négociation d'instruments structurés.

Au titre de son activité, cette unité fournit les services d'investissement et les services connexes en se portant partie à des opérations sur des instruments financiers dans le but de répondre aux besoins de couverture, de financement ou d'investissement de ses clients.

L'objectif de ces activités est de dégager une marge de placement et de négociation en minimisant les sensibilités des positions aux paramètres de marché par une gestion dynamique et proactive des risques.

Exécution et marché primaire Actions

Le métier Actions propose une offre complète de services d'exécution aux clients sur les marchés des actions et ETFs listés sur les marchés européens. Les principales activités proposées sont :

- « High touch » collecte électroniquement ou à la voix les ordres des clients. Les traders en assurent l'exécution en utilisant principalement les algorithmes d'exécution interne.
- Electronic Trading collecte électroniquement les ordres des clients. Ces ordres seront automatiquement exécutés sur le marché ou via un algorithme d'exécution, sur la base d'instructions prédéfinies par le client ;
- Program Trading collecte des ordres sur des paniers d'actions et en assure l'exécution en utilisant principalement les algorithmes d'exécution internes.

Dans certains cas, l'exécution peut se faire avec prise de risque par le Groupe au titre de l'activité de Facilitation (sur actions et ETF). Ces dernières consistent à fournir aux clients internes et externes des prix fermes, à se porter contrepartie des ordres des clients et à les déboucler dans le marché soit en direct (DMA), soit en utilisant des algorithmes d'exécution ou des algorithmes de trading (CRB).

L'objectif de ces activités est de capter des commissions d'exécutions en minimisant les pertes subies sur les positions prises dans le cadre de l'offre de liquidité à la clientèle.

L'activité ECM fournit une prestation sur des opérations de placement originées par les équipes de BNP Paribas, pour lesquelles Exane apporte une expertise en matière de recherche, sa capacité de distribution et dans certains cas une garantie partielle de placement.

Investissement en fonds

L'investissement en fonds est effectué majoritairement en Seed Money dans des fonds gérés par Exane AM et Ellipsis AM. Les investissements du Seed Money sont suivis en transparence par le département du Contrôle des Risques, c'est-à-dire que l'ensemble des indicateurs de risque sont calculés directement sur les actifs composant le fonds.

Le Groupe Exane se conforme aux critères inscrits dans la Loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires.

4.1.2. Risque de crédit / contrepartie

Le risque de crédit est présent dans toutes les positions sur titres de propriété et instruments de dette via le risque émetteur. Ces positions sont encadrées en risque de marché.

Le risque de contrepartie provient :

- dans le cadre du trading, des opérations de gré à gré (OTC) de couverture établies face à des contreparties bancaires ;
- des opérations OTC pour des clients bénéficiant d'autorisations internes spécifiques pour traiter ce type de transactions ;
- des swaps de couverture des émissions originées ; ces émissions originées sont effectuées par des organismes financiers à rating élevé ;
- des opérations de prêt/emprunt de titres dans le cadre des opérations du trading mais aussi de l'intermédiation pour répondre aux règles de fonctionnement des marchés ; et
- dans le cadre de l'intermédiation, des transactions sur titres à dénouement en franco.

Chaque tiers est encadré par une limite portant sur le cumul des expositions en risque émetteur et en risque de contrepartie. Le risque de contrepartie se compose d'un risque courant et d'un risque potentiel estimé à partir des mêmes scénarii que ceux utilisés dans l'AIC.

Dans le cadre de l'application d'IFRS 13, un ajustement de valeur est effectué sur les instruments financiers négociés de gré à gré afin de tenir compte de la qualité de crédit des contreparties lorsque l'espérance de la juste valeur des instruments est positive (CVA), et de la qualité de crédit d'Exane lorsque l'espérance de la juste valeur des instruments est négative (DVA).

Opérations sur instruments dérivés

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 12 244 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les positions sur instruments financiers à terme sont contractées sur différents marchés pour des besoins de couverture des actifs et passifs et de gestion de positions.

Leur répartition par durée restante à courir est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/21				31/12/20			
	Total	0 à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	0 à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Opérations fermes	5 613 876	3 466 976	2 095 389	51 511	9 301 141	5 566 537	3 693 604	41 000
Marchés organisés	3 256 645	2 010 758	1 245 887		5 488 222	3 113 960	2 374 262	
Contrats de taux	2 004 696	1 031 867	972 829		3 723 344	1 531 150	2 192 194	
Contrats sur indices	1 095 084	823 216	271 867		1 293 712	1 117 369	176 343	
Contrats sur valeurs mobilières	148 578	147 388	1 190		457 595	451 870	5 725	
Contrats sur commodities	8 287	8 287			13 570	13 570		
Marchés de gré à gré	2 357 231	1 456 218	849 502	51 511	3 812 920	2 452 577	1 319 342	41 000
Swaps d'indices	245 032	61 602	173 429	10 000	579 762	313 931	252 831	13 000
Swaps sur valeurs mobilières	1 355 980	1 117 238	212 859	25 883	2 107 276	1 718 038	381 238	8 000
Swaps de taux	721 218	277 378	431 479	12 361	1 007 750	348 172	639 577	20 000
Swaps de devises					86 303	68 746	17 556	
Swaps sur commodities	7 780		7 780		28 140		28 140	
Contrats sur change					3 690	3 690		
Opérations conditionnelles	6 630 160	5 338 787	1 291 303	69	18 095 539	14 470 434	3 623 968	1 138
Marchés organisés	6 060 955	5 062 481	998 405	69	16 623 728	13 541 050	3 082 295	383
Options de taux	18 740	14 237	4 503		10 839		10 839	
Options sur indices	1 372 206	1 174 281	197 856	69	4 416 398	3 540 756	875 259	383
Options sur valeurs mobilières	4 670 009	3 873 963	796 046		12 161 147	9 964 950	2 196 198	

Options sur commodities					31 485	31 485		
Options sur devises					3 860	3 860		
Marchés de gré à gré	569 204	276 306	292 898		1 471 811	929 383	541 673	755
Credit default swaps	71 312	8 482	62 830		61 979	4 075	57 904	
Options sur indices	13 650	13 103	547		240 228	227 379	12 094	755
Options sur taux	10 916	5 000	5 916		40 596	23 500	17 096	
Options sur valeurs mobilières	473 327	249 721	223 606		1 127 379	672 800	454 579	
Options sur commodities					1 630	1 630		
Options sur devises								
Total	12 244 035	8 805 763	3 386 692	51 580	27 396 681	20 036 971	7 317 572	42 138

4.1.3. Risque de règlement

Le risque de règlement résulte des activités d'intermédiation Cash et Dérivés. Il est estimé de la façon suivante :

- un risque spécifique à 1 jour, 2 jours et 3 jours pour un tiers donné et un titre donné à régler/livrer ; et
- un risque général à 1 jour, 2 jours et 3 jours calculé sur l'ensemble des opérations à dénouer pour un tiers donné.

Des limites sont attribuées au titre du risque spécifique et au titre du risque général en fonction de la notation interne du tiers.

4.1.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité et de refinancement est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par la Direction Générale. L'objectif est de maintenir des ressources disponibles suffisantes, notamment au travers de la part disponible de la ligne de financement BNP Paribas, afin de couvrir les besoins des activités et de faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Le Groupe dispose toutefois d'un dispositif de contrôle encadré par une politique de tolérance au risque de liquidité conformément à la CRD IV :

- coussin interne de liquidité ; coussin d'actifs liquides égal à 3 mois de frais généraux fixes et part non tirée des lignes de financement ;
- des limites sur les indicateurs de trésorerie et sur la consommation de trésorerie par les Métiers ;
- comité de Gestion Financière encadrant la gestion de la liquidité.

4.1.5. Contrôle de valorisation

Le mode de valorisation des instruments en position, qu'ils soient cotés sur un marché organisé ou négociés de gré à gré, est validé par le Contrôle des Risques.

Les instruments valorisés sur une cotation de marché sont :

- actions et assimilées (CFD, ADR, CI...),
- trackers, fonds,
- contrats futures sur commodities.

Les instruments valorisés à l'aide d'un modèle sont :

- contrats futures sur indices et sur taux,
- options listées,
- options OTC vanilles et exotiques,
- obligations convertibles,
- émissions structurées (warrants, EMTN...),
- swaps de taux,
- swaps de performance.

Pour ces instruments, le Contrôle des Risques valide en particulier :

- les modèles de valorisation,
- les paramètres utilisés par ces modèles.

Pour certains instruments exotiques, les modèles et les paramètres ne peuvent être validés par des observations de marché. Dans ce cas, en accord avec les normes IFRS, la marge initiale de l'opération est réservée et amortie linéairement jusqu'à ce que l'instrument rentre dans la zone d'observabilité de son modèle et de ses paramètres.

4.2. Dispositif de suivi des risques opérationnels

Le dispositif de Contrôle Permanent et Risque Opérationnel est dirigé par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, également coordinateur du Contrôle Permanent du Groupe, rattaché au Directeur Général Délégué d'Exane SA en charge des fonctions centrales. Ce dispositif s'appuie sur le réseau des correspondants risque opérationnel au sein des fonctions et métiers du Groupe et a pour missions :

- de s'assurer de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent relatif aux risques non financiers, en liaison notamment avec les départements Compliance et Sécurité du Système d'Information pour les risques qui relèvent de leur responsabilité ;
- de piloter le dispositif de maîtrise du risque opérationnel pour l'ensemble du Groupe.

Ces missions se déclinent au travers :

- du maintien de la cartographie des processus, des risques et des contrôles en conformité avec la méthodologie définie ;
- de la vérification de l'adéquation, de la documentation et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle, et de l'analyse et du suivi des anomalies relevées ;
- de l'analyse du reporting des incidents opérationnels ;
- de la coordination du suivi des Prestations Essentielles Externalisées (PEE) ;
- de la validation, du suivi et de la clôture des plans d'action associés ;
- du reporting de son activité et des résultats de ses contrôles auprès du Comité du Contrôle Permanent, du Comité Exécutif du Groupe, du Conseil d'Administration et de son Comité des Risques.

Le Groupe Exane applique la méthode standard pour la détermination de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel et se conforme au travers du dispositif décrit ci-dessus aux exigences qualitatives associées à cette option.

5. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

5.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Détail des actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/21			31/12/20		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille d'investissement en fonds internes et externes	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille d'investissement en fonds internes et externes	Total
Obligations et autres instruments de dettes (1)	667 408		667 408	543 086		543 086
Actions et autres titres à revenu variable (2)	1 942 989	7 967	1 950 956	1 438 807	89 386	1 528 193
Instruments financiers dérivés de transaction	235 164		235 164	816 283		816 283
- sur actions et indices	229 943		229 943	803 284		803 284
- de taux d'intérêt	4 727		4 727	11 721		11 721
- de cours de change	215		215	513		513
- autres instruments dérivés	279		279	765		765
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat (*)	2 845 561	7 967	2 853 528	2 798 176	89 386	2 887 562

(*) cf note 5.1.2 sur la compensation des actifs et des passifs financiers

(1) dont titres gagés au 31 décembre 2021 : 500 588 milliers d'euros et au 31 décembre 2020 : 369 749 milliers d'euros.

(2) dont titres gagés au 31 décembre 2021 : 250 402 milliers d'euros et au 31 décembre 2020 : 357 096 milliers d'euros.

Détail des passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/21			31/12/20		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Dettes sur titres empruntés et ventes à découvert	48 388		48 388	197 756		197 756
Dettes représentées par un titre (1)		2 155 891	2 155 891		1 909 141	1 909 141
Instruments financiers dérivés de transaction	247 115		247 115	803 384		803 384
- sur actions et indices	241 713		241 713	791 978		791 978
- de taux d'intérêt	4 295		4 295	7 514		7 514
- de cours de change	724		724	3 299		3 299
- autres instruments dérivés	383		383	593		593
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (*)	295 503	2 155 891	2 451 394	1 001 140	1 909 141	2 910 281

(*) cf note 5.1.2 sur la compensation des actifs et des passifs financiers

(1) dont émissions gagées au 31 décembre 2021 : 555 276 milliers d'euros et au 31 décembre 2020 : 552 002 milliers d'euros.

La ventilation des actifs et passifs financiers du Groupe par durée restant à courir au 31 décembre 2021 est la suivante :

(en milliers d'euros)	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments financiers à l'actif en valeur de marché par résultat	1 962 556	3 034	16 815	149 947	256 324	464 852	2 853 528
Obligations et autres instruments de dettes	11 599	0	3 141	17 986	171 047	463 634	667 407
Actions et autres titres à revenu variable	1 950 957	0	0	0	0	0	1 950 957
Instruments financiers dérivés de transaction	0	3 034	13 674	131 961	85 277	1 218	235 164
Instruments financiers au passif en valeur de marché par résultat	48 388	24 166	45 738	357 407	449 943	1 525 752	2 451 394
Dettes sur titres empruntés et ventes à découvert	48 388	0	0	0	0	0	48 388
Dettes représentées par un titre	0	20 226	26 083	223 151	362 142	1 524 289	2 155 891
Instruments financiers dérivés de transaction	0	3 940	19 655	134 256	87 801	1 463	247 115

5.1.1 Valorisation des instruments financiers

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transmettre un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- Niveau 1 – instruments financiers faisant l'objet de prix de marchés cotés

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

• Niveau 2 – instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

• Niveau 3 – instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables : un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples et les dérivés utilisés en support des émissions structurées.

En application de la norme IFRS 7, tous les instruments financiers dont la valorisation à la date d'arrêté repose de manière significative sur des paramètres non observables sont inclus dans le niveau 3.

Au 31 décembre 2021, la répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7 est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21				31/12/20			
	Prix de marché coté (niveau 1)	Valorisation sur la base de données observables (niveau 2)	Valorisation sur la base de données non observables (niveau 3)	Total	Prix de marché coté (niveau 1)	Valorisation sur la base de données observables (niveau 2)	Valorisation sur la base de données non observables (niveau 3)	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 795 271	30 801	27 456	2 853 528	2 709 902	109 381	68 279	2 887 562
Obligations et autres instruments de dettes	655 563	10 633	1 212	667 408	519 107	7 570	16 409	543 086
Actions et autres titres à revenu variable	1 947 678	3 277	0	1 950 955	1 525 060	3 133	0	1 528 193
Instruments financiers dérivés de transaction	192 030	16 891	26 244	235 165	665 735	98 678	51 870	816 283
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	212 064	1 973 980	265 350	2 451 394	776 296	1 745 862	388 123	2 910 281
Dettes sur titres empruntés et ventes à découvert	48 388	0	0	48 388	197 756			197 756
Dettes représentées par un titre	0	1 941 384	214 507	2 155 891		1 591 135	318 006	1 909 141
Instruments financiers dérivés de transaction	163 676	32 596	50 843	247 115	578 540	154 727	70 117	803 384
Total	212 064	1 973 980	265 350	2 451 394	776 296	1 745 862	388 123	2 910 281

Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 :

(en milliers d'euros)	Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	
	Actifs financiers	Passifs financiers
Début de période	68 279	388 123
Impact de valorisation et variation sur parts placées	2 228	44 487
Nouveaux deals/émissions	3 575	62 788
Sorties	-46 626	-230 047
Fin de période	27 456	265 350

(1) Le passage en "observable" se fait en fonction de la date d'observabilité par type de sous-jacent et type de produit suivant la catégorie de risque et de maturité. Suite aux revues du statut des produits, un statut de "modélisation non conforme" peut justifier d'un changement de statut d'observabilité.

Sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles des instruments financiers de niveau 3

Afin de mesurer la sensibilité de la valeur de marché du portefeuille de niveau 3 à un changement d'hypothèses, le scénario suivant a été considéré :

Paramètre	Spot	Volatilité	Taux	Corrélation	Dividende	Spread
Variation	1,5%	- 1 pt	-10 bps	-2,5%	2,5%	-10%

Les variations de paramètres sont choisies dans le sens le plus défavorable pour les instruments de niveau 3.

L'effet potentiel en résultat de ce scénario sur le portefeuille de niveau 3, et ce en l'absence de prise en compte des couvertures existantes en niveau 1 et/ou 2, est de -2,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre -3,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques fondées sur des paramètres non observables (Day One)

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (Day One) couvre le seul périmètre des opérations classées en niveau 3.

(en milliers d'euros)	
Marge réservée au 31 décembre 2020	1 042
Nouveaux deals	106
Variation modèles et paramètres non observés	57
Rachats	-614

Amortissements	-219
Marge réservée au 31 décembre 2021	373

5.1.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Nous présentons ci-dessous les impacts comptables liés à l'amendement de la norme IAS 32 qui clarifie les règles de compensation des actifs et des passifs financiers, ainsi que l'information relative à l'amendement IFRS 7 (Informations à fournir – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers) pour laquelle le Groupe a simulé l'impact d'une compensation sur les dérivés OTC par tiers et sur les dérivés listés par marché.

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si :

- le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser « dans toutes circonstances » les montants comptabilisés. Ainsi, le droit à compensation ne doit pas être contingent à la réalisation d'un événement, et doit être applicable non seulement en cas de défaut et/ou de faillite mais également dans le cadre de l'activité normale,
- le Groupe a l'intention de procéder à un règlement net ou de solder l'actif et le passif simultanément.

S'agissant des dérivés, l'essentiel des montants compensés provient des opérations de dérivés traitées avec les chambres de compensation.

Sur ces bases, le Groupe a déterminé l'impact d'une compensation :

- pas de compensation possible sur les dérivés avec livraison physique en l'absence de règlement net entre un montant de trésorerie et une livraison d'un sous-jacent titre,
- compensation par marché sur les dérivés listés du fait d'un dénouement systématique en trésorerie. En revanche, le solde des Mark-to-Market (« MTM ») et des appels de marge ne sont pas compensés car non symétriques,
- compensation par contrepartie, devise et bande de maturité sur les dérivés OTC.

L'impact en termes de présentation au 31 décembre 2021 s'élève à une réduction du pied de bilan de 53 millions d'euros contre 115 millions d'euros au 31 décembre 2020.

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Juste valeur des collatéraux financiers	Montants nets des actifs financiers
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 906 673	-53 145	2 853 528		2 853 528
-dont instruments financiers dérivés de transaction	288 309	-53 145	235 164		235 164
Comptes de régularisation et actifs divers	794 308		794 308	-49 334	744 974
-dont dépôts de garantie versés	228 716		228 716	-49 334	179 382
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 504 539	-53 145	2 451 394		2 451 394
-dont instruments financiers dérivés de transaction	300 260	-53 145	247 115		247 115
Comptes de régularisation et passifs divers	789 473		789 473	-8 967	780 506
-dont dépôts de garantie reçus	9 897		9 897	-8 967	930

Les dépôts de garantie versés ou reçus en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

5.2. Prêts et créances / dettes sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Dépôts versés sur emprunts de titres	227 675	378 360
Comptes ordinaires	71 840	106 189
Prêts court terme	43 940	47 066
Créances rattachées	176	104
Prêts et créances sur les établissements de crédit (à coût amorti)	343 631	531 719
Dépôts reçus sur prêts de titres	122 736	267 108
Comptes ordinaires	6 109	34 889
Emprunts long terme	332 391	197 641
Dettes rattachées	551	818
Dettes sur les établissements de crédit (à coût amorti)	461 787	500 456

La ventilation des dettes sur les établissements de crédit par durée restant à courir est la suivante :

(en milliers d'euros)	De JJ (exclu) à 1 mois	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2021			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	343 631		343 631
Dettes sur les établissements de crédit	129 396	332 391	461 787
31 décembre 2020			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	531 719		531 719
Dettes sur les établissements de crédit	302 815	197 641	500 456

5.3. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/2020 retraité IFRS5	31/12/20
Actifs d'impôt courant	1 190	1 318	1 318
Actifs d'impôt différé	25 480	70 529	72 221
Total à l'actif	26 670	71 847	73 539

Passifs d'impôt courant	22 279	20 426	20 426
Passifs d'impôt différé	3 760	3 760	3 760
Total au passif	26 039	24 187	24 187

5.4. Comptes de régularisation, actifs, passifs et divers

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Comptes de règlement relatifs aux opérations de marché	400 241	639 028
Dépôts de garantie versés et cautions	228 716	322 006
Créances sociales et fiscales	19 906	16 819
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	47 906	63 140
Autres comptes de régularisation et actifs divers	97 540	62 458
Comptes de régularisation et actifs divers	794 308	1 103 451
Comptes de règlement relatifs aux opérations de marché	422 428	537 553
Dépôts de garantie reçus	9 897	35 805
Dettes sociales et fiscales	185 026	179 453
Produits constatés d'avance et charges à payer	46 454	46 471
Autres comptes de régularisation et passifs divers	125 667	66 448
Comptes de régularisation et passifs divers	789 473	865 730

5.5. Actifs et passifs non courants des entités destinées à être cédées

Les actifs et passifs des entités destinées à être cédées sont inscrites à leur juste valeur et comprennent :

(en milliers d'euros)	31/12/21
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	72
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	3 626
Actifs d'impôts courants et différés	860
Comptes de régularisation et actifs divers	3 554
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8 112
Passifs d'impôts courants et différés	50
Comptes de régularisation et passifs divers	4 032
Provisions	1 235
Passifs non courants détenus en vue de la vente	5 316

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Ce poste enregistre la valeur des titres mis en équivalence d'Exane AM, société consolidée jusqu'au 30 juin 2021 en intégration globale.

Au second semestre 2021, le groupe a cessé de détenir le contrôle de la société Exane AM au regard notamment des droits dont il dispose au sein des organes sociaux et s'est désengagé partiellement de son capital. Ces cessions ont fait descendre le pourcentage de détention à 50%.

La participation dans cette société, auparavant consolidée en intégration globale, est donc mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Le changement de mode de consolidation au second semestre 2021 est intervenu dans le contexte décrit au paragraphe ci-dessus, le groupe Exane continuant d'exercer une influence notable sur EAM.

Les opérations décrites se traduisent par la comptabilisation au bilan de la participation de 50% dans Exane AM, y compris un écart d'acquisition de 46,8m€ constaté par contrepartie du résultat, et des plus-values de cession pour un montant de 9,2m€.

5.7. Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/21			31/12/20
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Droit d'utilisation des baux locatifs (IFRS16)	104 814	-30 800	74 014	37 519
Matériel informatique	25 501	-24 613	889	1 391
Mobilier, agencements, téléphonie	29 358	-24 264	5 094	6 278
Total des immobilisations corporelles	159 674	-79 677	79 997	45 188
Logiciels	26 177	-23 441	2 737	5 799
Autres immobilisations incorporelles	2 087	-2 085	2	2
Total des immobilisations incorporelles	28 264	-25 526	2 738	5 801

Les impacts de la norme IFRS 16 sur les comptes présentés sont les suivants :

Bilan (en milliers d'euros)	Actif	Passif
Immobilisations corporelles		
- Droits d'utilisation	104 814	
Comptes de régularisation et passifs divers		104 814

(en milliers d'euros)	Compte de résultat	
Charges générales d'exploitation		
Locations	-11 568	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
-Amortissement droits d'utilisation	11 568	

5.8. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/21
Provisions	44 013	6 983	9 300	41 696

Les provisions regroupent les provisions pour engagements sociaux composées des avantages postérieurs à l'emploi (engagements de retraite, indemnités de fin de carrière) et des autres avantages à long terme (médailles du travail), ainsi que d'autres provisions couvrant divers risques potentiels.

▲ Régimes à cotisations définies

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations locales, il existe divers régimes de retraite à cotisations définies. En France, la retraite est décomposée entre le régime de base et les régimes complémentaires. Au Royaume-Uni, le Groupe a mis en place un régime de retraite financé par la succursale à Londres d'Exane SA. Les cotisations versées au titre de ces régimes sont déterminées sur la base d'un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire et comptabilisées en charge sur l'exercice.

▲ Régimes à prestations définies

Aux Etats-Unis, le Groupe offre un seul régime de retraite à prestations définies, au sein de sa filiale Exane Incorporated. Il repose sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du salaire moyen et du nombre d'années en service.

En France, les employés bénéficient d'indemnités de fin de carrière.

Avantages postérieurs à l'emploi : engagements relatifs aux régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/20	Dotations	Reprises	31/12/21
Obligation nette pour les régimes	10 672	2 046		12 718

Variation de la valeur actualisée des obligations à prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Valeur actualisée des obligations en début de période	18 709	15 728
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 907	1 773
Charge liée à l'actualisation des engagements	465	444
Pertes ou gains actuariels de la période	4 034	717
Prestations versées aux bénéficiaires	-240	0
Effet des variations de change	1 045	-892
Autres	76	938
Valeur actualisée des obligations en fin de période	25 995	18 709

Variation de la valeur de marché des actifs de régime

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Valeur de marché des actifs de régime en début de période	8 037	6 649
Rendement attendu des actifs de régime	129	341
Gains ou pertes actuariels de la période	1 522	-350
Cotisations versées	1 689	1 138
Effet des variations de change	771	-662
Autres	1 129	922
Valeur de marché des actifs de régime en fin de période	13 277	8 037

Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Charge portée dans les frais de personnel	2 002	1 514
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 907	1 773
Coût des services passés	-240	-363
Charges liées à l'actualisation des engagements	465	444
Rendement attendu des actifs de régime	-129	-341

Les taux d'actualisation utilisés sont :

31/12/21		31/12/20	
France	Etats Unis	France	Etats Unis
1,00%	2,90%	0,35%	2,52%

5.9. Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/20	Affectation du résultat 2020 et distribution	Impact réévaluation avantages au personnel	Autres	Résultat 2021	31/12/21
Capital	40 690					40 690
Réserves consolidées	312 970	19 548		-1 375		331 143
Gains ou pertes en capitaux propres	-3 643		-2 668			-6 312
Résultat net 2020	19 548	-19 548				0
Résultat net 2021					131 981	131 981
Total	369 565	0	-2 668	-1 375	131 981	497 501

La répartition du capital est la suivante :

	31/12/21		31/12/20	
	Nombre d'actions	% Capital	Nombre d'actions	% Capital
Verner Investissements	180 539	100%	180 539	100%
Divers	1	0%	1	0%
Total	180 540	100%	180 540	100%

Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 170 euros chacune.

6. Notes sur le compte de résultat**6.1. Produits et charges d'intérêts**

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Comptes ordinaires	36	106
Dépôts versés sur emprunts de titres	12 942	11 785
Autres intérêts	1 654	2 361
Intérêts et produits assimilés	14 632	14 252
Comptes ordinaires	1 779	2 367
Dépôts reçus sur prêts de titres	2 979	8 888
Autres emprunts et opérations de trésorerie	1 899	3 127
Intérêts et charges assimilées	6 658	14 382

6.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Opérations sur titres	226 918	265 138
Instruments financiers à terme	12 416	15 903
Marché primaire	54 309	31 926
Commissions (produits)	293 643	312 967
Opérations sur titres	74 492	68 921
Instruments financiers à terme	2 134	4 591
Opérations de trésorerie	4 396	3 699
Commissions (charges)	81 021	77 212

6.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Titres à revenu fixe et à revenu variable	357 625	-56 136
Instruments financiers	-233 255	113 189
Réévaluation des positions de change	106	-3 306
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	124 476	53 747

6.4. Produits et charges nets des autres activités

Les produits des autres activités correspondent essentiellement à la facturation des prestations d'analyse et de recherche à BNPP pour 52.8 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 49,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

6.5. Charges générales d'exploitation

Ce poste se décompose en « Charges de personnel » et en « Autres charges d'exploitation ».

6.5.1 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
-----------------------	----------	----------

Salaires et traitements	162 121	162 184
Charges sociales	48 651	49 216
Charges fiscales	3 755	3 474
Participation des salariés	2 905	3 651
Total charges de personnel	217 432	218 524

L'effectif moyen du Groupe Exane a évolué de la manière suivante :

Nombre de personnes	31/12/21	31/12/20
Cadres	693	718
Agents de maîtrise	11	11
Employés	44	48
Effectif moyen	748	778

Compte tenu du nombre restreint de mandataires sociaux, l'indication des rémunérations allouées aux membres des organes de Direction conduirait à présenter une information à caractère individuel. En conséquence, elle n'est pas présentée dans les annexes aux comptes.

6.5.2 Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Locations	6 782	4 073
Honoraires	7 223	5 418
Honoraires de commissaires aux comptes	776	765
Frais de représentation	2 789	3 037
Sous-traitance	9 636	10 216
Autres impôts et taxes	5 395	6 041
Divers	36 091	38 494
Autres charges d'exploitation	68 692	68 044

Le poste « locations » est impacté de la norme IFRS16. La charge locative est décomposée en amortissements du droit d'utilisation des biens immobiliers et en charge d'intérêt du fait de la dette de location.

6.6. Dotations aux amortissements

Ce poste reprend les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Il est impacté au 31 décembre 2021 par la norme IFRS16 de l'amortissement du droit d'utilisation des biens immobiliers à hauteur de 11,6 millions d'euros contre 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

6.7. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

Ce poste enregistre la quote-part du Groupe dans le résultat d'Exane Asset Management. Se référer à la section 5.6.

6.8. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Ce poste enregistre les gains et pertes réalisés sur les cessions de titres de participation détenus par le Groupe dans les sociétés de gestion Exane Asset Management, Ixios AM et Ellipsis AM. Ce poste enregistre aussi l'impact de l'évolution du mode de consolidation de la participation dans Exane Asset Management, société auparavant consolidée en intégration globale, et mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

6.9. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Impôt exigible	-19 539	27 289
Variation d'impôt différé	42 863	-16 658
Total	23 325	10 631

En conformité avec les normes IFRS, la société a reconnu des impôts différés sur les différences temporelles imposables existant à la date d'établissement des comptes entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

L'évolution du montant des impôts différés est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Différences temporelles et autres différences fiscales	25 480	72 183
Retraitements de consolidation	-3 760	-3 723
Total	21 720	68 460
- dont impact résultat	-42 863	16 658
- dont impact capitaux propres	751	143
- dont impact activités cédées	-4 627	

Exane SA, Exane Derivatives, Exane Finance, Exane Derivatives Gérance, Ellipsis ont chacune autorisé Verner Investissements à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Depuis le 13 juillet 2021, Verner Investissements est détenue à 100% par BNP Paribas, elle-même soumise à l'impôt sur les sociétés. A ce titre, le régime d'intégration fiscale prend fin à partir du 1^{er} janvier 2022. Il a été procédé à l'indemnisation des sociétés intégrées en vue de leur sortie du groupe d'intégration fiscale.

7. Engagements de financement et de garantie

7.1. Engagements de financement

Les engagements de financement du Groupe sont constitués essentiellement des engagements reçus de BNP Paribas dans le cadre de la mise en place de lignes de crédit.

Au 31 décembre 2021, ces engagements s'élèvent à 1 147 millions d'euros dont 962 millions d'euros reçus de BNP Paribas, contre 1 240 millions d'euros dont 1 099 millions d'euros reçus de BNP Paribas au 31 décembre 2020.

7.2. Engagements de garantie

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'engagement de garantie.

8. Information sectorielle

8.1. Présentation des secteurs d'activité et pôles métiers

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le Groupe Exane est organisé autour de trois pôles principaux :

• L'Intermédiation Actions

Sous la marque Exane BNP Paribas, créée en 2004 à l'issue de l'accord de partenariat avec BNP Paribas, Exane propose aux institutionnels des services de recherche, de vente et d'exécution sur les actions européennes.

• Les Dérivés

Exane Derivatives, filiale d'Exane, offre à ses clients toute une gamme de produits, aussi bien en structurés, qu'en options listées ou OTC.

Exane Derivatives s'adresse à tous les types de clientèle (banques privées, sociétés de gestion et institutionnels notamment).

• L'Asset Management

L'Asset Management regroupe l'activité d'Exane Asset Management.

8.2. Répartition du Produit Net Bancaire par métier

(en millions d'euros)	31/12/21	31/12/20
Intermédiation Actions	288	251
Dérivés	85	30
Asset Management	18	75
Autres	7	-6
Total	397	350

8.3. Répartition de la situation financière et du PNB par zone géographique

Exane Derivatives et Exane SA disposent de succursales au Royaume-Uni, en Suisse, Italie, Allemagne, Espagne et Suède. Hors Royaume-Uni, le pied de bilan et le PNB des implantations étrangères n'étant pas significatifs au regard du Groupe, ces dernières ne sont pas isolées dans les différents tableaux présentés ci-dessous.

8.3.1 Répartition du bilan

(en millions d'euros)	31/12/21	31/12/20
France	4 066	4 600
Royaume-Uni	173	100
Etats-Unis	34	31
Total	4 273	4 732

8.3.2 Répartition du PNB

(en millions d'euros)	31/12/21	31/12/20
France	226	194
Royaume-Uni	140	124
Etats-Unis	31	32

Total	397	350
--------------	------------	------------

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Exane SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Exane SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Valorisation des instruments financiers

Comme indiqué dans la note 2.3.2 « Instruments dérivés » de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et hypothèses utilisées ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars
Gilles DUNAND-ROUX

Deloitte & Associés
Charlotte VANDEPUTTE

V. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public au siège social de la société.